

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI
029
L/2016/N°/AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'AFD SIGNEE LE 23 MARS 2016 POUR UN MONTANT DE 20.000.000 D'EUROS DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION ET DE L'EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE A CONAKRY

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de la convention de subvention, entre la République de Guinée et de l'AFD, signée le 23 mars 2016, pour un montant de 20.000.000 d'Euros, dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du réseau de distribution de l'électricité à Conakry.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 18 JUIL. 2016.....2016

Le Secrétaire de Séance

Honorable Bakary **DIAKITE**



Le Président de Séance

Honorable Claude Kory **KONDIANO**

